



En quoi consiste le volet Science du dispositif InnovFin ?

Le volet **Science d'InnovFin** soutient les investissements de recherche et d'innovation (R-I) des instituts de recherche, des universités et des organismes de recherche (publics ou privés), y compris le financement de bâtiments et d'autres infrastructures en lien direct avec l'activité de R-I. Ce volet est proposé directement par la BEI, sous forme d'opérations de dette ou de type apports de fonds propres, à partir de 25 millions d'EUR.

Dans le cadre de l'initiative Horizon 2020, le programme de recherche et d'innovation de l'UE pour 2014-2020, la Commission européenne et le Groupe Banque européenne d'investissement (BEI et FEI) ont lancé en 2014 une nouvelle génération d'instruments financiers et de services de conseil destinés à faciliter l'accès au crédit pour les entreprises innovantes. Le dispositif « **InnovFin – Financement européen de l'innovation** » propose, jusqu'en 2020, une série de produits sur mesure qui permettront de mettre à disposition des financements à l'appui de projets de recherche et d'innovation (R-I) menés par des entreprises de petite, moyenne et grande dimension et par les promoteurs d'infrastructures de recherche.

Modalités indicatives

Instruments	Financements directs, y compris de type apports de fonds propres.
Objet	Financer partiellement des activités de R-I, des infrastructures de R-I, des activités qui relèvent du périmètre du réseau Eureka ou de l'Espace européen de la recherche (EER) ainsi que du programme Euratom Fission et mises en œuvre par des instituts ou organismes de recherche ou des universités.
Financement de la BEI	À partir de 25 Mio EUR.
Durée	Spécifique à chaque opération.
Clauses de protection et sûretés	Décision au cas par cas.
Cofinancement	La BEI finance 50 % au maximum du coût du projet.
Droit applicable	Spécifique à chaque opération.
Délai	Généralement six mois.
Dépôt des demandes et renseignements	Directement auprès de la BEI (voir les coordonnées ci-dessous).

Quels sont les avantages pour votre entreprise ?

La BEI :

- ✓ propose des échéances comparativement longues et une tarification compétitive ;
- ✓ confère un label de qualité et attire souvent d'autres investisseurs publics et privés ;
- ✓ ne propose pas d'autres services bancaires, comme les opérations de change, les swaps, etc. (pas de concurrence avec les banques attirées de l'entreprise) ;
- ✓ poursuit une stratégie de prêt à long terme et ne cède pas ses créances à des tiers.